

Aide à la mobilité sortante internationale réservée aux normaliens étudiants inscrits en année « Projet long de recherche » dans le cadre du diplôme de l'ENS de Lyon à partir de l'année universitaire 2023-2024

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination de Emmanuel TRIZAC dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la décision n° 2023-081 du 19 juin 2023 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu l'avis favorable du conseil des études et de la vie étudiante du 5 juillet 2023,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 10 juillet 2023, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés les modalités suivantes de l'aide à la mobilité sortante internationale réservée aux normaliens étudiants inscrits en année « projet long de recherche » dans le cadre du diplôme de l'ENS de Lyon à partir de l'année universitaire 2023-2024 :

Forfait séjour d'un montant maximum de 140 euros par semaine, plafonné à 3000 euros. Ce forfait s'entend en semaines glissantes, jours de voyage inclus ; seules sont prises en compte les semaines complètes.

Forfait transport alloué selon le barème en vigueur à la mobilité internationale. Ce forfait est cumulable avec un forfait versé par la mobilité internationale dans la limite d'un maximum de deux forfaits durant la scolarité à l'École.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 20

Nombre de voix favorables : 20

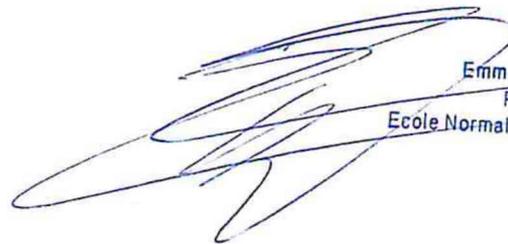
Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le 10 juillet 2023

Le président de l'ENS de Lyon

Emmanuel TRIZAC



Emmanuel TRIZAC
Président
École Normale Supérieure de Lyon

